

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2024

Délibération n°2024 – 16 : Approbation du montant seuil pour l'inscription du nom du donateur en Rotonde de la Bibliothèque

Le conseil d'administration, dans sa séance du 15 octobre 2024,
approuve :

- un montant seuil de 1000 € pour l'inscription du nom du donateur
en Rotonde de la Bibliothèque de l'École nationale des chartes,
lorsque le donateur est un particulier ;
- dans le cas de dons réalisés par des entreprises ou des fondations,
un montant seuil de 10 000 €.

Nombre de votants : 18
Pour : 17
Contre : 1
Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes


Christophe STRASSEL

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris